ADRESSE
DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE,

En ſurveillance permanente.

Séance du 29 Septembre 1792, l'an 4.e de la Liberté, 1.er de l'Égalité.

CITOYENS,

NOS frères de l'Armée du midi manquent de ſubſiſtances; les citoyens de l'Hérault & du Gard touchent au moment d'éprouver la diſette : c'eſt maintenant à vous qu'ils s'adreſſent pour obtenir les ſecours que la Loi leur aſſure ; c'eſt au nom de la fraternité qu'ils vous requièrent d'en protéger le tranſport.

Toutes les craintes que voudroient vous inſpirer des agitateurs, cruels ennemis de votre repos, doivent s'évanouir. Les démarches des Adminiſtrateurs ; la ſurveillance inquiète du Miniſtre de l'intérieur, ont été ſuivies du plus heureux ſuccès. Une ſomme de deux cent mille livres a été deſtinée à l'approviſionnement du département de l'Aude. L'Adminiſtration, dont la conduite a mérité les éloges de l'Aſſemblée légiſlative, a même l'eſpoir d'en obtenir davantage : ce qui la met en état de traiter avec les propriétaires des

barques trouvées en règle, pour l'achat des grains qu'elles contenoient : car vous ſavez que c'eſt aux Tribunaux que le Décret du 31 août a attribué le droit de prononcer ſur les autres.

Les Députés de l'Hérault & du Gard, autoriſés par cette Loi, à requérir dans ce moment la délivrance des grains trouvés en règle, ont adopté nos meſures ; & pour faire diſparoître les inquiétudes que de malveillans pourroient ſuggérer, ils ont fait de nouveaux achats, deſtinés à nos défenſeurs, à leurs adminiſtrés. La reconnoiſſance & la Loi vous impoſent l'obligation de veiller à leur libre paſſage : eh ! quel ſeroit le mauvais citoyen, qui aſſuré de ſa ſubſiſtance, voudroit encore s'y oppoſer ?

Voyez l'immenſe quantité de bled accumulée dans cette Ville & dans les Communes voiſines ; voyez l'abondance du millet, qui nous promet une diminution ſenſible dans ſa conſommation & ſur ſon prix ; conſidérez encore les grains qui exiſtent chez les propriétaires qui n'avoient pas vendu ou dépiqué leur récolte, à l'époque du 15 août ; vous jugerez aiſément que votre approviſionnement eſt aſſuré, que votre ſuperflu eſt dû à vos frères.

Que les Communes qui ont beſoin d'approviſionnement s'adreſſent aux Directoires de leurs Diſtricts : l'Adminiſtration du Département accueillira leurs demandes ; les grains dont elle a déterminé l'achat, lui en fourniront les moyens ; & ſi, contre toute attente, ils ne ſuffiſoient pas, elle prendra de nouvelles meſures qui toujours feront ceſſer vos beſoins. Si l'année dernière, au moment où toutes les reſſources étoient épuiſées, quatre mille quintaux de bled de ſe-



cours, ont ſuffi, après une récolte médiocre, à écarter la diſette de cette contrée, que pouvez-vous craindre avec tnat de reſſources & au ſein de l'abondance ?

Fidèle exécuteur de la Loi, LE PROCUREUR-GÉNÉRAL-SYNDIC va commencer les pourſuites néceſſaires devant les Tribunaux compétens, contre les propriétaires des grains trouvés en contravention. Les prévaricateurs ſeront punis; d'un autre côté, les frontières, les ports de mer ſont ſoigneuſement ſurveillés : dans l'intérieur, les chargemens demeurent ſoumis aux formalités preſcrites par la Loi.

Au milieu de ces précautions, certains d'ailleurs d'un approviſionnement immenſe, rien ne peut, rien ne doit plus troubler votre tranquillité, ſur-tout dans un moment où les tyrans provoqués contre nous, par l'orgueil des Prêtres, des Nobles, des Rois, & la haine de l'égalité, nous menacent de toutes parts; lorſque la terre de la liberté eſt envahie par les armes d'un Deſpote, & que nos ennemis ne fondent leurs coupables eſpérances que ſur nos troubles intérieurs.

Voulez-vous la victoire, la paix, la liberté, l'égalité ? Soyons unis : que les perturbateurs quels qu'ils ſoient, ſoient à l'inſtant arrêtés & traduits devant les Tribunaux : anathême, ſur-tout, à quiconque ſémant aujourd'hui des ſoupçons mal fondés, apporteroit le moindre retard au tranſport des grains deſtinés à nos frères; celui-là ne ſeroit point François : l'Autrichien ſanguinaire, le Pruſſien farouche, le fanatique Eſpagnol, ne ſont pas plus que lui les ennemis de la Nation.

Dans cet inſtant, il n'y a plus de ſalut que dans le

fila

plus parfait enſemble, dans la fraternité la plus intime, dans la circulation la plus prompte de tous les moyens & de tous les ſecours. Ne perdons point, par une méſintelligence déplorable, le glorieux réſultat de tant d'efforts, de tant de travaux entrepris pour conquérir la liberté : contribuons ſur-tout à délivrer nos frères d'armes & nos voiſins des alarmes de la diſette, lorſque nous le pouvons, ſans diminuer nos moyens d'abondance : ne forçons pas nos armées à reculer devant l'ennemi, faute de ſubſiſtances; & ne lui livrons pas lâchement, par de vaines terreurs, par des mouvemens tumultueux, un triomphe, que notre union, notre tranquillité intérieure lui rendront d'ailleurs impoſſible.

Les Administrateurs composant le Conseil permanent du Département de l'Aude.

ROUZAUD-LABARTHE, Vice-préſident.

Collationné, VIGUERIE, Secrétaire-général.

A CARCASSONNE,
De l'Imprimerie de R. HEIRISSON, Imprimeur du Département. 1792.